

# Le territoire d'Epalinges

De ses limites historiques aux surfaces acquises tardivement, découvrez comment le territoire de la commune s'est progressivement développé.

La première description du territoire d'Epalinges remonte à 1322. C'est à cette date que le Chapitre de l'Evêque de Lausanne en a précisé les limites.

Même si plusieurs termes utilisés dans ce descriptif nous échappent du fait que certains noms de lieux ont changé et que des repères ont disparu, il est néanmoins possible d'en restituer les grandes lignes.

Jusqu'en 1735 -1746, Epalinges comptait environ les deux tiers de sa superficie actuelle.

## I. La partie historique du territoire

Durant cette première période (jusqu'à 1735-1746), Epalinges s'inscrivait dans le cadre suivant.

Au sud, il commençait à la « grosse pierre de Vennes » (aujourd'hui disparue) sur le chemin des Roches.

Il englobait la partie du plateau des Tuileries située entre le Flon et le chemin du Polny jusqu'au Vauguény. La limite communale suivait ensuite le cours de ce ruisseau en direction de la Croix-Blanche et de sa source au Bois de la Chapelle.

Après avoir longé et traversé cette forêt, puis atteint le Flon Morand, elle remontait depuis le pont traversant ce cours d'eau jusqu'au hameau d'En Marin. Nous avons encore connu le bâtiment du restaurant actuel mitoyen entre Lausanne et Epalinges.

Nous nous rappelons également le sentier qui conduisait de cette auberge au chemin de la Vuilliettaz. La limite suivait apparemment la frontière actuelle des deux communes.

Au nord-est, elle continuait à travers champs vers Ballègue par des lieux-dits aujourd'hui oubliés.

En Ballègue, la limite atteignait le Flon. Elle le suivait sur une longue distance pour rejoindre le chemin des Roches et la grosse pierre de Vennes.

Les ambitions territoriales de l'ancien Epalinges se sont toujours portées vers le nord, avec le dessein affirmé d'agrandir les surfaces forestières. Il en a résulté plusieurs litiges avec Lausanne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, notre commune exerçait des droits importants sur le hameau de Mauvernay, aujourd'hui disparu, près du Chalet-à-Gobet.

## II. L'autre partie du territoire

Avant 1735-1746, le territoire de notre commune situé entre le ruisseau du Vauguény et celui du Flon Morand appartenait en majeure partie à de grands propriétaires terriens, notamment à la seigneurie de Lausanne et à des familles patriciennes lausan-

noises (de Vennes, de Rovéréaz, d'Yverdon, de Menthon, etc.). Il comprenait grosso modo les quartiers suivants : une partie des Tuileries et les Croisettes; les Planches; les plateaux qui s'étendent du chemin des Planches à la route de Montblesson et du chemin du Pré d'Yverdon au bois de Menton ainsi qu'à la forêt de Rovéréaz; le quartier des Clairières; le secteur situé à l'est du bois des Dailles, soit Ofréquaz, la Croix-Blanche et une partie de la forêt de la Chapelle.

Les anciens Palinzards ne se sont jamais intéressés à cette portion du territoire. Rappelons qu'ils se sont trouvés à l'écart des pourparlers relatifs à la construction de l'église inaugurée en 1662, mais encore située sur un terrain lausannois.

## III. La réunion des deux territoires

1735 et 1746 figurent parmi les dates les plus importantes de notre histoire communale. En 1735, Leurs Excellences de Berne ont « imposé » à Lausanne et à Epalinges un accord tendant à dé mêler un écheveau de droits controversés datant du Moyen Age. En bref, Epalinges renonçait à toutes prétentions sur Mauvernay et sur les forêts de la Ville. En contrepartie, il agrandissait son territoire par les surfaces indiquées ci-dessus ainsi que par un terrain appelé « Les Sept Fontaines », au nord de Ballègue.

C'est en 1746 que fut officiellement finalisée la délimitation du territoire actuel de notre commune, qui comporte une surface de 461 hectares.

Francis Michon

Ci-contre: schéma établi en collaboration avec M. Michel Viredaz. Le croquis représente le territoire actuel de la commune d'Epalinges. Figurées par une ligne orange, les limites approximatives d'Epalinges jusqu'en 1735. Encadrée par une ligne bleue, la portion du territoire ajoutée à l'ancienne commune en 1735-1746.

